



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

PLACE DE LA BRECHE - MARCHE DE
MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 6

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 22 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

PATRIMOINE ET MOYENS

**PLACE DE LA BRECHE - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE -
AVENANT N° 6**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Conseil municipal a validé :

- le 25 février 2005, le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le groupement mandaté par Studio Milou Architecture pour la réalisation de la place de la Brèche ;
- le 30 mars 2009, l'avenant n° 5 de ce contrat ;
- le 20 septembre 2010, la convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort pour l'aménagement du "Pôle d'échanges" avenue Jacques Bujault.

La réalisation du parking de 530 places est actuellement en cours, les aménagements de l'espace public sont également engagés.

Depuis, la municipalité souhaite intégrer dans l'opération d'aménagement de la place de la Brèche plusieurs évolutions, avec notamment :

- la réalisation du Pôle d'échanges ;
- la création d'un local pour les agents d'entretien et d'un local de stockage associé.

C'est pourquoi, il convient d'adapter le contrat de maîtrise d'œuvre et de lancer les études de maîtrise d'œuvre associées (conception et réalisation).

De plus, au regard de la complexité de la réalisation, une synthèse des plans d'exécution s'est avérée indispensable.

En ce qui concerne la rémunération de la maîtrise d'œuvre, le montant initial du marché cumulé aux précédents avenants s'élevait à 4 963 802,86 € HT (valeur 2003). Le présent avenant réévalue la rémunération de 97 000 € HT, soit + 1,95 % après l'avenant n° 5 et 15,15 % d'augmentation par rapport au marché initial. Le marché s'établit désormais à 5 060 802,86 € HT.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme modificatif ;

- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement mandaté par Studio Milou Architecture.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE